

BASSIN RM – PROGRAMME D' ACTIONS SUR LA POLLUTION PAR LES PCB

FICHE ACTION N° II-2 : Diagnostic et tendances sur le bassin Rhône-Méditerranée

Objectif de l'action :

Etablir le diagnostic sur l'ensemble du bassin (cartographie de la pollution) pour répondre aux interrogations soulevées sur la contamination de nombreux cours d'eau (cf publication de la carte nationale sédiment et investigations sur les sources industrielles).

Définir les tendances sur le linéaire du Rhône dont la contamination a déjà été démontrée.

Descriptif sommaire de l'action :

Cette action se décline en deux sous-actions, l'une portant sur le diagnostic de zones non encore étudiées et la seconde élaborant une esquisse de réseau de suivi sur le linéaire du Rhône contaminé.

1 - Diagnostic sur les zones contaminées ou potentiellement contaminées : Il s'agit, sur la base d'informations disponibles ciblant des zones contaminées ou potentiellement contaminées d'aller qualifier l'état de l'environnement (confer tableau et carte annexés).

Les informations de contamination du milieu par les PCB sont :

- celles émanant des analyses régulières de sédiments effectuées par les agences de l'eau dans le cadre des réseaux de surveillance que l'on retrouve sur la carte nationale sédiment distribué au comité d'information et de suivi ;
- recueillies par les DRIRE dans le cadre d'investigations lancées sur les sources potentielles actuelles ou historiques de cette pollution ;
- collectées dans la bibliographie.

Les détails techniques et organisationnels restent à finaliser mais il est prévu de recueillir sur les secteurs concernés des données sur :

- l'identification plus précise des secteurs concernés ;
- la contamination des sédiments ;
- l'état de contamination des poissons ;

2- Suivi des tendances

La zone impactée par les arrêtés d'interdiction de la consommation en 2007 (Sault Brenaz à la mer) doit être suivie pendant plusieurs années afin de savoir si une tendance peut être mise en évidence à partir des données afin en particulier de définir si l'on observe une décroissance générale de la contamination des poissons ou si au contraire les taux vont en augmentant ou sont sporadiques.

L'avis de l'AFSSA doit être pris en compte dans l'élaboration de ce suivi qui pourrait donc avoir un double objectif (environnemental et sanitaire). En première estimation, il paraissait nécessaire d'établir un réseau d'une quinzaine de points à suivre sur 3 ans.

Organisme porteur : Diren de bassin

Partenariats techniques nécessaires : Les DIREN, DSV-SAR, pêcheurs professionnels (pour prélèvements).

Délais envisageables de réalisation : 3 ans 2008-2010

Coûts estimatifs : Sous action 1 : 684 528 € (sur la base initiale de 39 cours d'eau) + 414 400 € (sources industrielles) Sous actions 2 : 234 000 € pour les aspects environnementaux (à chiffre si complète avec objectifs sanitaires)

Participations financières possibles :

Etat (MEDAD, MAP, Agence de l'eau), autres ?

ANNEXES : Tableau et cartes des cours d'eau à investiguer.